

Finances

REF : DAF2014042

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Budget principal de la commune - décision modificative n°1 (exercice 2014)**EXPOSE :**

Décision modificative n°1 du budget principal de la ville d'Aubervilliers

Le budget primitif pour 2014 a déjà fait l'objet d'une modification par le vote du budget supplémentaire en juin 2014, qui avait également pour objet de reprendre le résultat du compte administratif 2013.

Cette décision modificative, à caractère principalement technique, se traduit par une évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement limitée à 25 900 € - les nouvelles dépenses introduites étant compensées par la provision pour « dépenses imprévues » qui avait été prévue antérieurement. En investissement, les nouvelles dépenses réelles sont limitées à 289 159 €, tandis que des écritures d'ordre se compensant entre dépenses et recettes sont inscrites pour 2 930 117 €. Côté recettes, la forte augmentation des taxes d'urbanisme sur l'exercice, qui se confirme de mois en mois, permet de diminuer l'emprunt d'équilibre du budget de 3,3 M€ et ainsi de confirmer le désendettement sur l'exercice 2014.

Voici les principales décisions proposées par cette décision modificative.

1. Hébergements d'urgence suite à des incendies (60 000 €)

De nombreux incendies ont frappé différents immeubles de la ville au cours des derniers mois. La ville s'est engagée aux côtés des victimes de ces tragédies, en apportant des solutions d'hébergement d'urgence aux familles. Cela s'est traduit par des coûts importants puisque 75 000 € ont déjà été payés depuis le début de l'année 2014. Afin de faire face à ces dépenses et à celles restant à mobiliser d'ici à la fin de l'année, de nouveaux crédits à hauteur de 60 000 € sont proposés en complément de ceux inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire.

2. Attribution de subventions exceptionnelles (270 000 €)

Des subventions exceptionnelles accordées à 5 associations sportives nécessitent l'inscription de nouveaux crédits : le CMA escrime (26 400 €), le CMA cyclisme (2 744 €), le CMA judo (2 813 €), le CMA handball (1 533 €), le CMA gymnastique (2 150 €).

Deux autres subventions visent à régler des problèmes de trésorerie liés au décalage entre l'engagement des dépenses et le versement des subventions :

- L'OMJA a au cours des dernières années développé son activité. Le rythme d'ajustement des subventions de la commune est jusqu'à présent proche de celles des Caisses d'Allocations Familiales, intervenant l'année suivant le développement d'activités voire la deuxième année suivante. Ceci pose un problème de trésorerie à la structure. Il est donc proposé de changer de système pour éviter à l'OMJA d'avoir à faire l'avance des fonds.
- La Caisse des Ecoles reçoit également des subventions départementales, nationales et européennes dont le versement peut intervenir longtemps après l'engagement des dépenses. De la même manière, il est proposé de combler le déficit qui en est résulté au compte administratif 2013 et de reprendre un ajustement des subventions en fonction des versements, et non plus des notifications, dans l'année.

Dans les deux cas, il s'agit d'un engagement fort de la municipalité puisque le décalage de trésorerie devient supporté par la commune au lieu de la structure et que, dans certains cas, des risques peuvent exister sur le versement des subventions.

Enfin, des crédits sont inscrits pour permettre le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association Ville des Musiques du Monde.

3. Création du réseau provisoire de chaleur

Différentes délibérations ont été adoptées aux Conseils Municipaux depuis juin 2014 à ce sujet, notamment pour créer un budget annexe. Une subvention de 400 000 € va permettre de constituer l'apport initial de la ville à ce budget annexe. En revanche, les crédits de travaux de 526 180 € qui avaient été prévus au budget primitif sont annulés puisque les dépenses seront exécutées sur le budget annexe.

4. Résolution du contentieux des amendes de police avec Plaine Commune

Suite à différents courriers du Préfet en 2006 et 2007, la ville a interrompu le reversement des amendes de police à la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune. Un protocole transactionnel permettant la résolution de ce différend ancien et donnant droit aux demandes de la ville est en préparation et sera soumis au Conseil Municipal. Il représentera un gain important par rapport aux demandes initiales de Plaine Commune.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014042

Signataire : MP

OBJET : Budget principal de la commune - décision modificative n°1 (exercice 2014)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2014 adopté par délibération n° 399 du 19 décembre 2013,

Vu le budget supplémentaire 2014 adopté par délibération n° 193 du 26 juin 2014,

A la majorité des membres du conseil, Mme LENOURY, M. BIDAL, Mme LENZI s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la commune, au titre de l'exercice 2014, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 25 900 €

Recettes : 25 900 €

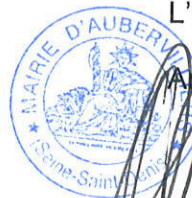
INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 219 267 €

Recettes : 3 219 267 €

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

